

COMMUNE DE NAMPONT SAINT MARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

Convocation : 07.04.2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 09

Présents : 09

Excusé : 01

Absents :

Affichage : 19.05.2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 18 Mars 2022, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Bertrand, Maire.

Présents : B. DUFOUR - L. CARON – T. REGNIER - C. FILMOTTE– C. HERTAULT – J. BOCQUET – JF. CAROUX– D. GODEFROY

Excusé : G. DUFOUR (donne pouvoir à B. DUFOUR)

Absent :

Madame FILMOTTE Claudine est nommée secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 24.03.2022 lu et approuvé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Pour rappel, le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des Décisions Modificatives d'un même exercices.

Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de Nampont-Saint-Martin de l'exercice 2021.

Sous la présidence de Mme REGNIER Thérèse 2^{ème} adjointe, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2021, qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	106 002.22 €	227 778.11 €	333 780.33 €
DEPENSES	169 688.39 €	169 475.76 €	339 164.15 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 63 686.17 €	58 302.35 €	- 5 383.82 €

Les résultats d'exécution du budget principal

	RESULTAT CLOTURE 2020	PART AFFECTEE INVESTISSEMENT	RESULTAT EXERCICE 2021	RESTE A REALISEE	RESULTAT CLOTURE 2021
INVESTISSEMENT	28 559.12 €		- 63 686.17 €	-----	- 35 127.05 €
FONCTIONNEMENT	86 592.37 €	86 592.37 €	58 302.35 €	-----	58 302.35 €
TOTAL	115 151.49 €				23 175.30 €

Hors de la présence de Monsieur Bertrand DUFOUR, Maire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021 ainsi que l'affectation du résultat.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des Comptes du Comptable à l'Ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.
Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTES DES TAUX IMPOSITIONS 2022

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2021. Le Conseil Municipal donne son accord et fixe les taux 2022 suivant : - Pour la taxe foncière sur bâti : 36,19%
- Pour la taxe foncière sur non bâti : 20,99%

BUDGET PREVISIONNELLE 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2022 ;

Après lecture article par article, le Budget Primitif 2022 pour se résumer comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	217 947, 30 €	217 947,30 €
INVESTISSEMENT	86 287,08 €	86 287,08 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal DECIDE :

- D'accepter le Budget Primitif 2022 qui lui est présenté
- De mandater Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant

ADHESIONS 2022

- Adhésion SOMEA : Les membres du Conseil Municipal donne leur accord et décide de verser la somme de 30 €.
- Adhésion AMF : Les membres du Conseil Municipal donne leur accord et décide de verser la somme de 112.50 €.

Monsieur le Maire présente le projet de subventionner l'association AFM-TELETHON qui est une association de malades et de parents de malades concernés par des maladies génétiques, rares, évolutives et lourdement invalidantes. Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 100 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal DECIDE :

- D'accepter d'allouer une participation de 100 € (cent euros) à l'association AFM-TELETHON
- De prévoir ce montant au Budget Primitif 2022.
- De mandater Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant

COMMUNICATION DU MAIRE

Monsieur le Maire informe que l'association de l'Amicale des Parents d'Élèves de Vron demandent 50 € par enfant ce qui fait un total de 600 €. Vu que c'est la première fois que cette démarche est faite, Monsieur HERTAULT émet le souhaite de connaître le fondement de cette démarche.

Concernant les trottoirs, devant l'hôtel « la peupleraie », Monsieur le Maire annonce qu'une proposition d'un cabinet d'ingénierie a été faite d'un montant de 500.00 € HT en accord avec le groupement de voirie, contrat avec la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre. Le Conseil Municipal n'y voit d'inconvénient.

Monsieur le Maire informe qu'un devis réalisé par l'entreprise Delannoy Père et Fils pour les peupliers hameau de Flexicourt a été reçu en mairie. Le Conseil Municipal donne son accord pour accepter ce devis.

Concernant la cérémonie du 08 Mai, Monsieur le Maire annonce qu'il ne sera pas là et que Monsieur CARON, 1^{er} adjoint, le remplacera.

Monsieur le Maire fait savoir que le repas des aînés aura lieu le 15 Mai et que les réservations seront distribuées dans les boîtes aux lettres.

Monsieur le Maire informe qu'il a contacté Monsieur LIGNIER pour un dépannage pendant la période estivale.

La parole est donnée à Madame GODEFROY qui explique les achats à faire pour le fleurissement de la Commune.

<u>QUESTIONS DIVERSES</u>

Madame FILMOTTE demande qui faut contacter pour des problèmes d'ouverture du coffret électrique pour la Salle Polyvalente. Monsieur le Maire l'informe qu'il faut contacter EDF.

Monsieur CAROUX informe que vers le 15 Mai il y a une livraison de mobil homes. Ceux-ci ne doivent pas être déchargés sur le côté mais il a peur que la circulation soit gênée.

La séance s'est levée à 21h12.